



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 107800

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présentés par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent notamment de créer, à partir du nom Cultures France, une marque de référence de l'action culturelle française à l'étranger, pour le réseau culturel. Aussi il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

La marque Cultures France (enregistrée à l'Institut national de la propriété industrielle le 1er décembre 2006) vise à identifier la nouvelle agence culturelle créée en septembre 2006 par fusion entre l'association française d'action artistique et l'association pour la diffusion de la pensée française. Le ministère des affaires étrangères souhaite ainsi donner plus de visibilité et d'efficacité à l'opérateur dont il a la tutelle. La création d'une signature unique pour l'ensemble du réseau culturel français à l'étranger est par ailleurs à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107800

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10944

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1025